



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE VICTOR HUGO REMISE EN ÉTAT DE LA FONTAINE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de la Route,
Vu l'article 610-5 du Code Pénal,
Vu la demande écrite de l'entreprise VALLOIS représentée par Monsieur MASQUELIER Victor pour le compte de la Ville de Pont-Audemer en date du 13 Juin 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de remise en état de la Fontaine Place Victor Hugo à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise VALLOIS est autorisée à stationner un véhicule de 3.5t d'une longueur de 6m sur une largeur de 3m sur les 4 places de stationnements à l'intersection de la Place Victor Hugo et de la rue Alfred Canel à Pont-Audemer, à compter du mardi 18 Juin 2024 et ce jusqu'au vendredi 28 Juin 2024 inclus, afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par l'entreprise VALLOIS, avec copie de cet arrêté, le mardi 18 Juin 2024 en début de matinée.

Article 3 : La zone de chantier devra être dégagée, impérativement pour le vendredi 28 Juin 2024, afin de permettre l'installation des festivités des Mascarats ayant lieu le Samedi 29 Juin 2024 sur la Place Victor Hugo à Pont-Audemer.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise VALLOIS, et Monsieur MASQUELIER Victor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 18 juin 2024

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

